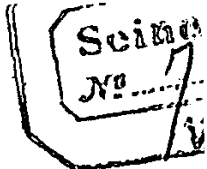


MÉMOIRES 
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE
ET
ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ARRONDISSEMENT
DE PONTOISE
ET
DU VEXIN

TOME III



PONTOISE
IMPRIMERIE DE AMÉDÉE PARIS

—
1881



NOTICE

SUR LE

MENHIR OU PEULVAN DE GENCY

COMMUNE DE CERGY

CANTON DE PONTOISE (S.-ET-O.)

Par M. l'abbé GRIMOT, Curé de l'Isle-Adam

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique



Il existe, au hameau de Gency ou Jancy, commune de Cergy, canton de Pontoise, à 4 kilomètres de cette dernière ville, un monument mégalithique qui mérite, à cause de son importance, une description particulière.

Ce monument celtique, connu sous le nom de *Pierre du fourré* ou *Palet de Gargantua*, est un Menhir ou Peulvan, une pierre levée ou pierre de bornage; peut-être un autel antique ou le signe commémoratif d'un fait important: je pourrais presque dire une divinité; car les premiers simulacres des dieux n'étaient autre chose que des pierres informes, sur lesquelles, dans la suite, on grava le nom de la Divinité, en attendant qu'on ait pu en imaginer et fixer les traits caractéristiques.

C'est ainsi qu'on adorait à Émèse, ville de la haute Syrie, le dieu

Emgabale sous la figure d'un grand cône de pierre (1) : on croit que c'était un emblème du soleil ; ce n'était peut-être qu'un gnomon solaire ou tout autre instrument astronomique. (2)

Personne n'ignore que la statue de la célèbre Vénus de Paphos n'était qu'une simple pyramide blanche. Tacite en parle au second livre de ses *Histoires* (3), et Montfaucon nous en donne la représentation prise sur des médailles antiques (4)

Notre Menhir est un monolithe de forme arrondie (5) qui mesure dans ses parties apparentes :

Hauteur : 3 m 70
Largeur : 5 40
Épaisseur : » 70
Orientation : N.-E. — S.-O.

Cette pierre, qui est une énorme plaquette en grès blanc, provient des environs ; elle n'a jamais été taillée, comme les monuments primitifs de cette espèce. (6)

S'il est difficile d'assigner la cause et le motif de l'érection de ce monument, l'on peut supposer que la religion des Gaulois aborigènes n'y est pas étrangère. Nous croyons pouvoir appuyer notre assertion sur les monuments bibliques.

L'on peut, sans témérité, affirmer que la Théologie druidique a glissé, peu à peu, dans le Polythéisme. Nos vieux ancêtres n'ont pas résisté à la séduction de confondre leur Dieu unique avec les puissances inférieures qu'ils plaçaient dans les fleuves, les vallées, les coteaux et les forêts : Jules-César, Pline et les historiens des Gaules nous en fournissent cent preuves. Toutefois, il faut le reconnaître, ces peuples primitifs avaient conservé de leurs nouvelles divinités des idées assez élevées pour ne pas leur attribuer les honteuses aventures des Dieux de l'Olympe hellénique et romain : il semble même, à la louange de nos ancêtres, qu'on pourrait, sans grand effort, retrouver, dans le druidisme des Gaulois, des traces assez nombreuses, des caractères assez frappants avec les traditions

(1) L'empereur Héliogabale fit transporter ce monument à Rome, et lui construisit un temple.

(2) Les Péruviens marquaient le lever et le coucher du soleil par douze piliers en bois, disposés de telle façon et en telle distance que chaque pilier marquait l'endroit où le soleil se levait et où il se couchait. (*Dict. de Trévoux*, au mot AN.)

(3) *Simulacrum Deæ, non effigie humanâ, continuus orbis, latiore initio, tenuem in ambitum metæ modo exurgens.* (Tacit. lib. II, hist.)

(4) Montfaucon, *Antiq. expl.*, t. II, p. 90.

(5) Les anciens représentaient la divinité sous une forme ronde, une boule, un anneau, sans commencement ni fin.

(6) Non loin de Gency, sur la commune de Vauréal, se trouve une tombelle celtique décrite par M. de Caix de Saint-Aymour. (*Bulletin de la Société d'Anthropologie*, 2^e série 1867, t. II, p. 664.)

primitives de nos saints patriarches. La théologie druidique repose essentiellement sur le Monothéisme, ce qui indique une révélation ou du moins une identité primordiale.

Les Gaulois honoraient une divinité souveraine : l'espace était sa demeure ; on n'osait l'enfermer dans l'étroite enceinte d'un temple, ni la représenter sous des formes matérielles et symboliques. Assurément, ces habitudes concordent avec les prescriptions bibliques : aussi, les érudits et les archéologues n'ont pas hésité à reconnaître, en comparant les monuments celtiques avec ceux des anciens peuples de l'Asie, et spécialement des Hébreux, leur analogie, sinon leur identité.

Les Menhirs ou Peulvans, les Dolmens et les Cromlechs, les Lichavens ou Trilithes, les Galgals ou Barrows rappellent, en effet, par des similitudes de formes et de destinations, ces âges reculés où c'était un principe de religion, chez les Hébreux, de ne consacrer à la divinité que des autels vierges de tout travail humain ; et lorsqu'on contemple ces fragments de rochers qui, malgré leur simplicité brute, ne manquent pas d'une certaine apparence de grandeur, on croit entendre un écho lointain de ces paroles sacrées de l'Exode et du Deutéronome : « Si vous élevez à l'Eternel des autels de pierre, dit le Seigneur à Moïse, vous ne les taillerez point ; car ils seraient souillés si vous employiez le ciseau. » (1) « Vous dresserez sur le mont Hébal, ajoute-t-il encore, un autel de pierres que le fer n'aura pas touchées : sur cet autel, formé de roches informes et non polies, vous offrirez des holocaustes au Seigneur votre Dieu. » (2)

Comment aussi ne pas être frappé du caractère de ressemblance que présentent les Menhirs ou Peulvans que les Gaulois érigeaient pour indiquer la sépulture d'un chef de peuplade, ou pour éterniser le souvenir d'un grand événement, avec l'usage si fréquent chez les Hébreux de confier la mémoire des actions éclatantes à de gros blocs de pierre qu'on appelait d'un nom commun : Pierre du témoignage ? (3)

Tous savent qu'à son retour de Mésopotamie, Jacob éleva sur la montagne de Galaad un Monolithe colossal devant lequel il jura de rester fidèle à sa réconciliation avec son beau-père Laban.

La coutume celtique de marquer, par des quartiers de roches, les limites des territoires, se retrouve également dans les Menhirs dits :

(1) *Quod si altare lapideum feceris mihi, non ædificabis illud de sectis lapidibus ; si enim levaveris cultrum super eo, polluetur.* (Exod. 20. 25.)

(2) *Ædificabis altare de lapidibus quos ferrum non tetigit, et de saxis informibus et impolitis.* (Deut. 27. 5 et 6.)

(3) *Et tulit lapidem pergrandem, posuitque eum subter quercum... et dixit : (En lapis iste erit in testimonium.)* (Jos. 24. 26.)

Pierres de bornage. Ces signes de propriété et de séparation étaient tellement sacrés chez les Juifs, que Salomon fulmine, comme le Deutéronome, l'anathème contre les prévaricateurs qui tenteraient de les changer ! (1)

De nos jours encore, ne bornons-nous pas nos champs, nos domaines, nos départements et notre territoire national par de petites pierres levées ? nous reproduisons en petit ce que nos ancêtres faisaient en grand.

Les Dolmens n'auraient-ils pas leurs prototypes dans certains autels du peuple de Dieu, tel que celui de Noë au pied du mont Ararat, en Arménie, celui de Josué sur le mont Hébal, de Jacob à la suite de son sommeil mystérieux et de tous ceux que nous rencontrons en l'histoire des patriarches ?

L'on peut présumer également que les Cromlechs ont été construits dans des intentions analogues à celles qui firent amonceler des blocs énormes à Galgala, afin de perpétuer le souvenir du passage miraculeux du Jourdain. C'est ainsi que Josué écrivait les annales du peuple de Dieu.

Les enceintes druidiques ne devenaient-elles pas, comme le Béthel et le Moria de la Palestine, tour à tour un temple, un tribunal et un lieu sacré pour les solennités nationales ? Et qui oserait nier que les nombreux Menhirs qui forment les cercles mystérieux des enceintes de Carnac, n'aient pas eu cette primitive, religieuse et patriotique destination ?

Disons aussi qu'on a rencontré dans les steppes de l'Asie centrale et septentrionale de nombreux *Tumuli* ; quelques-uns sont en pierres, la plupart sont formés de terre amoncelée. On ne saurait méconnaître la ressemblance de forme, l'identité de destination de ces buttes sépulcrales, de ces mottes judiciaires, avec les tombelles celtiques désignées ordinairement sous le nom de Barrows ou Galgals. (2)

Ces tertres factices n'avaient pas toujours une destination funéraire ; c'était aussi le lieu où l'on rendait la justice, la motte du tribunal populaire. Observons aussi qu'on élevait souvent d'énormes amas de pierres, de cailloux à l'embranchement des chemins, sur le flanc des collines, sur le sommet des coteaux, comme signes indicateurs des

(1) *Maledictus qui transfert terminos proximi sui.* (Deut. 27. 17.) *Ne attingas parvulorum terminos et agrum pupillorum ne introcas.* (Prov. 23. 10.)

(2) Il existe une ancienne tradition qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours ; nous croyons devoir la rapporter : D'après cette vieille légende, des sommets élevés de l'Hautil (Evecquemont, Seine-et-Oise), des monts de Javoust et d'Hadancourt-le-Haut-Clocher (Oise), nos vieux Celtes correspondaient, par des feux, sans doute, aux jours des grands sacrifices ou des fêtes nationales ; l'œil découvre sans peine ces trois sommets, qui sont assez rapprochés.

routes que l'on consacrait au dieu Mercure protecteur du commerce, de l'industrie, des voyages. (1)

Les passants ajoutaient, avec un sentiment religieux, une pierre à ces monceaux disposés en cônes, ou en prismes triangulaires. Cette coutume, utile dans son origine, viciée ensuite par le culte idolâtrique rendu à Mercure, existait aussi chez les Hébreux. Salomon le condamne au livre des Proverbes : augmenter le monceau de Mercure, dit-il, c'est honorer la folie. (2)

Un des traits les plus frappants de la Religion des Celtes, c'est leur vénération pour les lieux élevés, qu'ils entouraient d'honneurs presque divins. L'Écriture Sainte raconte aussi que les Israélites se rassemblaient sur les hauteurs pour se livrer au culte des idoles, et que, pour éloigner son peuple de ces usages payens, le Seigneur défendit d'offrir des sacrifices sur le sommet des montagnes. (3)

Finissons par un dernier trait de ressemblance.

Les Gaulois aimaient à sacrifier dans le silence des forêts, et surtout à l'ombre des vieux chênes ; cet arbre symbolisait le Jupiter celtique, et avec quel culte ne recueillaient-ils pas le gui sacré sur le chêne antique ! Ne pouvons-nous pas encore trouver là un reflet, quelque peu effacé, d'un usage qui existait en Palestine à l'endroit des chênes séculaires ?

Josué ne posa-t-il pas dans la vallée de Sichem, sous un chêne, un monument en souvenir des adieux qu'il fit au peuple et du renouvellement de son alliance avec Jéhovah ? (4)

Le sacrifice de Gédéon, offert également sous un chêne, ne fut-il pas agréé par le même Dieu qui plus tard condamna à la destruction les bois sacrés de Baal ? (5)

Les monuments mégalithiques qui couvraient le vaste territoire de nos Gaules disparaissent insensiblement, et, si l'on n'y veille, bientôt il n'en restera plus qu'un souvenir qui ne tardera pas à s'effacer. Maintenant ce ne sont plus les conciles (6) qui prescrivent aux évêques de détruire les archives des temps préhistoriques, à

(1) Ces monceaux de pierres sont encore désignés sous le nom générique de : *Murgier*, *Murget*, c'est-à-dire pierres jetées aux pieds de Mercure :

Mercurius, lapidum congeries. DUCANGE.

Murgerium, acervus, congeries lapidum. CARPENTIER, supp. à Ducange. (Voir ces mots.)

(2) *Qui mittit lapidem in acervum Mercurii, ita qui tribuit insipienti honorem.* (Prov. 26. 8.)

(3) Exod. 34. 13. — Deut. 12. 3. — Jud. 6. 28. — Osee. 4. 13, et plures alii proph.

(4) Jos. 24. 26.

(5) Jud. 6. 25. 26.

(6) *Ut arbores dæmonibus consecratæ radicitus excindantur atque comburantur.... Lapidés quoque.... funditus effodiantur.* (Concil. Nantens. Cap. XX.)

cause du culte superstitieux que leur rendaient les Chrétiens des premiers siècles, qui, dans leur ignorance, s'obstinaient dans l'observance des pratiques païennes.

Il convient donc d'aviser aux moyens d'assurer la conservation du Menhir de Gency, afin que nous n'ayons pas la douleur de voir disparaître ce monument qui subsiste depuis plusieurs milliers d'années. La science gémit au souvenir des actes sauvages que nous avons vu s'accomplir depuis quelques années dans le seul canton de l'Isle-Adam ; disons-le, non sans indignation, deux riches propriétaires ont fait détruire deux tombelles celtiques qui gênaient le passage de la charrue. *Caveant consules !*



